



# le journal DU MARAIS

L'actualité du Marais de Saône - décembre 2015 n°25

## Travaux de génie végétal : la restauration du milieu aquatique

p 4

### AU SOMMAIRE

Les nouveaux membres du Syndicat	p 2
Démarche de sensibilisation des publics	p 3
Nouveaux équipements de sentiers	p 5
Le plan de gestion 2015 - 2019	p 6
Focus : le héron	p 7
Pollutions par les pesticides	p 8

## EDITO



**Ludovic Fagaut**  
Président Syndicat  
du Marais,  
Vice-président du  
Département

Le Marais de Saône fait partie des 20 Espaces Naturels Sensibles (ENS) d'intérêt départemental dans le cadre de la mise en œuvre d'un schéma départemental. Il s'étend sur 800 hectares dont la gestion patrimoniale a été confiée au Syndicat mixte du Marais de Saône. Les enjeux majeurs sont la préservation de la ressource en eau et la biodiversité.

En prenant la présidence de cette structure suite au renouvellement de la majorité départementale en mars dernier, il m'a paru

important de définir un nouveau plan de développement avec l'ensemble de nos partenaires et usagers de cet espace : Agence de l'eau, Département, communes, agriculteurs, fédération et associations de chasse, randonneurs, écoles primaires et collèges... Un plan de gestion a été établi afin de garantir d'une part la préservation de ce site :

restauration des milieux naturels, restauration du fonctionnement hydraulique de la zone humide, politique d'acquisition foncière cohérente, et d'autre part de valoriser cet espace pour la connaissance et le bien être de chacun. Au-delà de ce travail partagé, le Syndicat s'engagera davantage dans le développement de son rôle pédagogique auprès des scolaires et autres publics ainsi que dans la prévention liée aux aménagements existants, notamment avec le secteur industriel-commercial proche et la RN 57.

Cependant, la Loi NOTRe(1) promulguée le 7 août dernier ainsi que la Loi MAPTAM(2) avec la compétence GEMAPI(3) du 27 janvier 2014, engageront au sein du Syndicat des réorientations importantes de la structure dans les mois à venir.

Durant ce temps de réflexion, le Syndicat poursuivra son travail de préservation d'un milieu naturel qui représente près de 50% de la réserve en eau de la Ville de Besançon, dans un intérêt commun.

<sup>1</sup> NOTRe: Nouvelle Organisation Territoriale de la République

<sup>2</sup> MAPTAM: Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles

<sup>3</sup> GEMAPI: Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations



## UNE NOUVELLE ÉQUIPE D'ÉLUS MEMBRES DU SYNDICAT

Suite aux élections départementales de mars 2015, le Syndicat du Marais a procédé à l'installation des nouveaux membres désignés par le Département.

### CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU DOUBS :

9 représentants titulaires conseillers départementaux et 9 suppléants

Ludovic FAGAUT, Président (sup. Philippe ALPY), Marie-Laure DALPHIN (sup. Serge CAGNON), Béatrix LOIZON (sup. Pierre SIMON), Michel VIENET (sup. Thierry VERNIER), Sylvie LE HIR (sup. Alain MARGUET), Catherine CUINET (sup. Alain LORIGUET), Claude DALLAVALLE (sup. Martine VOIDEY), Gérard GALLIOT (sup. Christine COREN-GASPERONI), Myriam LEMERCIER (sup. David BARBIER).

### VILLE DE BESANÇON : 6 représentants titulaires et 6 suppléants

Karima ROCHDI (sup. Emmanuel DUMONT), Françoise PRESSE (sup. Béatrice FALCINELLA), Pascal CURIE (sup. Pauline JEANNIN), Sylvie WANLIN (sup. Solange JOLY), Christophe LIME (sup. Rosa REBRAB), Catherine COMTE-DELEUZE (sup. Pascal BONNET)

### COMMUNE DE SAÔNE : 3 représentants titulaires (et 3 suppléants)

Daniel FABREGUES (sup. Lylian CALVAT), Claude MENETRIER (sup. Christophe VANCAUWENBERGE), Christian PRAOM (sup. Sandrine DOMINGUES)

### COMMUNE DE MORRE : 2 représentants titulaires et 2 suppléants

Jean-Michel CAYUELA (sup. Daniel CONCHE), Françoise GASTEL (sup. Marie-Thérèse DROMARD)

### COMMUNE DE MONTFAUCON : 2 représentants titulaires et 2 suppléants

Michel CARTERON (sup. Guy LAITHIER), Stéphanie BOITEUX (sup. Brigitte NONNOTTE)

### COMMUNE DE GENNES : 1 représentant titulaire et 1 suppléant

Edouard EUVRARD (sup. Cédric CHAROLLE)

### COMMUNE DE LA VÈZE : 1 représentant titulaire et 1 suppléant

Noël POIMBOEUF (sup. Luze DOMERGUE)

### SYNDICAT D'ÉTUDE ET D'AMÉNAGEMENT DE BESANÇON-SUD PLATEAU :

1 représentant titulaire et 1 suppléant

Daniel ROLET (sup. Jocelyne BOILLOT)

### LES MEMBRES DU BUREAU

Ludovic FAGAUT, Jean-Michel CAYUELA, Françoise PRESSE, Christian PRAOM, Catherine CUINET, Daniel FABREGUES.

Le Bureau prépare les décisions liées à la politique de la structure.



*A l'initiative du Président, les élus ont pu bénéficier d'une visite explicative du marais le 12 septembre dernier pour bien se familiariser avec les lieux clés.*

*Les enjeux liés à la protection, la restauration et la valorisation de l'Espace Naturel Sensible (ENS) du Marais de Saône ont été abordés.*

*Le Bureau travaillera sur un projet de plan de développement du Syndicat mixte.*

VISITES



Visite avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) Franche-Comté  
Observation des oiseaux - 12 septembre 2015



Visite avec le Syndicat du Marais  
Découverte du marais et du pâturage (chevaux  
rustiques des chasseurs) - 25 février 2015

## LA DÉMARCHE DE SENSIBILISATION DES PUBLICS

L'année 2015 a permis d'accueillir différents publics dans de bonnes conditions. Le Syndicat souhaite développer davantage ses actions de sensibilisation à l'environnement, notamment en direction des écoles du canton et des collèges du Doubs. Pour y parvenir, une cellule d'animation est à la disposition des établissements scolaires. Elle mobilise différents partenaires : Syndicat, Département, associations.

### CHIFFRES CLEFS 2015

**8 350** visiteurs en autonomie

**290** inscriptions en visites guidées

**314** élèves dans le cadre scolaire



Visite avec le Syndicat du Marais. École Fanart, Besançon  
Montrapon, classes de CE2 et CM1  
Le cycle de l'eau - 19 mai 2015



Visite avec France Nature Environnement Doubs, le Syndicat du Marais et la Fédération des Chasseurs du Doubs.  
L'eau, la faune et la flore - 22 avril 2015

De nouvelles dates de visites guidées seront proposées dès le printemps 2016  
Infos / réservations : [www.maraisdesaone.fr](http://www.maraisdesaone.fr) / [syndicat.maraisdesaone@wanadoo.fr](mailto:syndicat.maraisdesaone@wanadoo.fr)

## TRAVAUX

# LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

Une 2<sup>e</sup> série de travaux de restauration des milieux aquatiques a été réalisée en 2015 par le Syndicat mixte.



Le ruisseau des Marais dans sa partie supérieure a fait l'objet d'aménagements par des techniques de génie végétal. L'entreprise Jura Natura Services est intervenue à la rentrée. L'objectif est de diversifier les écoulements du ruisseau. Les travaux se sont déroulés sur le territoire de la commune de Morre, en limite communale avec La Vèze.

### Les "nageurs" du marais

Des inventaires piscicoles ont été réalisés en septembre dernier au niveau des ruisseaux du Marais de Saône. Truite fario, goujon, brochet, gardon, bouvière ont notamment été recensés.



La bouvière



Le brochet



Le gardon



Le goujon



La truite fario

Ces travaux bénéficient du soutien financier de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental.





◀ Pose d'un tronçon de 85 mètres de platelage

Débroussaillage au Creux sous Roche ▶

## AMÉLIORER L'ACCÈS ET L'OFFRE PÉDAGOGIQUE DES SENTIERS

Depuis 2012, plusieurs sentiers aménagés vous invitent à la découverte du Marais de Saône en profitant des cheminements thématiques « comprendre le marais », « boucle de l'eau » et « boucle des milieux naturels ». Le livret de découverte de cet Espace Naturel Sensible Départemental, à disposition au kiosque d'accueil, fournit également des explications complémentaires sur l'intérêt de ce site.

Suite aux premières installations de mobiliers et équipements divers (kiosque d'accueil, signalétiques, table de lecture du Creux sous Roche, bancs et bornes, passerelles sur ruisseau), près de 300 mètres de platelages ainsi que des marches ont été installés courant 2013/2014.

### Des objectifs d'amélioration

Les boucles existantes font l'état de plusieurs travaux :

- une meilleure identification du nouveau parking pour les visiteurs et une intégration d'un fléchage complémentaire,
- le développement de sentiers sur pilotis sur des portions boueuses,
- la proposition pour le grand public et plus spécifiquement pour le public scolaire d'un espace facile d'accès dédié aux activités pédagogiques sur le thème de la mare,
- une connaissance plus précise de la fréquentation par boucle, par l'installation de dispositifs de comptage des promeneurs,
- la sécurisation des piétons et du site par la pose de barrières à chaque entrée des chemins du marais.

### L'entretien annuel du site : des travaux indispensables

De nombreux travaux d'entretien sont menés tout au long de l'année afin de garantir les sentiers, la préservation des espèces patrimoniales, la maintenance des équipements de pâturage ou encore la lutte contre les espèces végétales invasives.



Entretien des clôtures ▶

### EN CHIFFRES

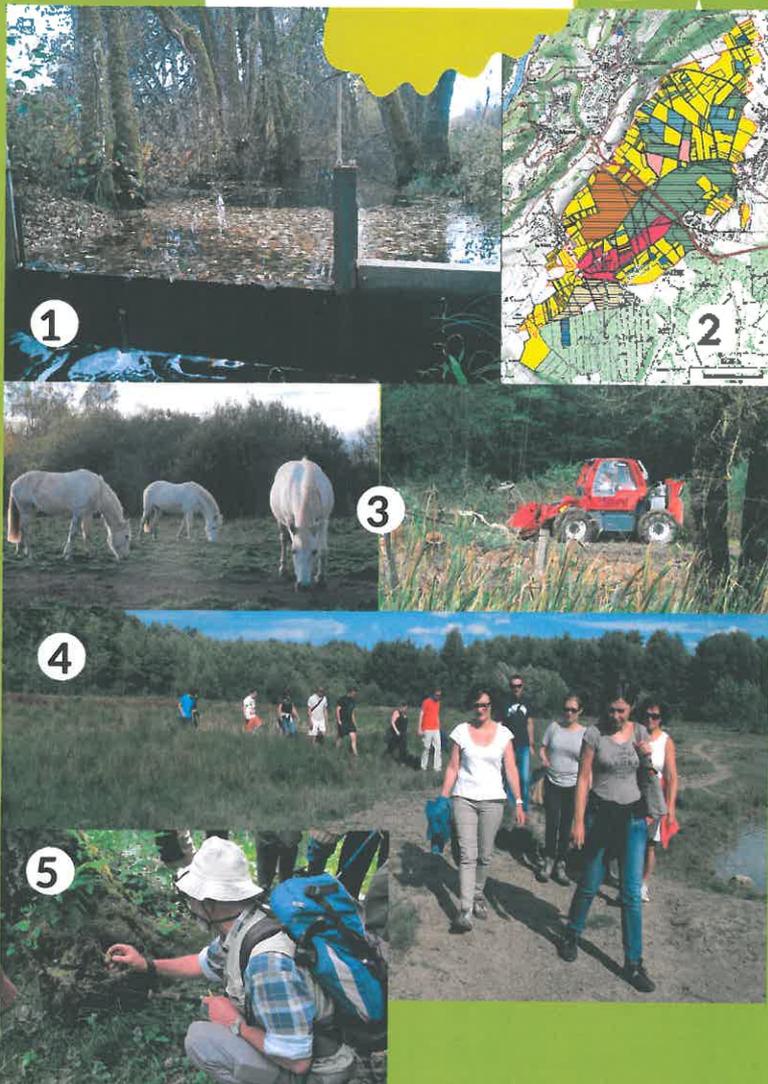
- 20** jours par an de travaux effectués par les Chantiers départementaux (équipe d'insertion)
- 300** heures environ par an effectuées par l'agent technique du Syndicat

# PLAN DE GESTION 2015/2019 DES ACTIONS CONSTRUITES EN FAVEUR DU MARAIS

## LES PRINCIPAUX AXES



Une réflexion a été menée suite à la finalisation du premier plan de gestion au cours de laquelle a eu lieu notamment la réunion publique participative « *Quel avenir pour le marais de Saône?* » le 18 décembre 2014. Au final, un nouveau programme de 23 actions a été validé dans la continuité des travaux précédents. Le plan de gestion 2015/2019 est donc en marche.



- 1 Restaurer le fonctionnement du marais > *quantité et qualité d'eau*
- 2 Maîtriser > *achats de terrains*
- 3 Préserver et entretenir les milieux naturels > *biodiversité*
- 4 Faire connaître et partager > *visites guidées et supports de communication, partenariats*
- 5 Connaître et analyser > *suivis scientifiques*

## FOCUS

# LE HÉRON, UN GRAND OISEAU DANS LE MARAIS



Durant vos promenades dans le Marais, au pied d'un étang, perché dans un arbre, en plein vol ou immobile dans l'eau, vous êtes susceptibles d'apercevoir le héron cendré, grand oiseau typique des milieux humides très présent dans le Marais de Saône.

**L**e Syndicat assure un suivi des espèces d'oiseaux vivant dans le marais, c'est le cas du héron.

Malgré la dégradation de certaines parties de son habitat avec l'abattage des arbres, le drainage et le dérangement humain, le héron est totalement protégé ainsi que son habitat naturel.



### *Ardea cinerea*, plus connu sous le nom de héron cendré

Le nombre de hérons dans le marais est assez stable et l'espèce ne semble pas menacée.

L'hiver est le principal souci du héron puisqu'il peut causer un taux de mortalité important durant les longues vagues de froid avec le gel des plans d'eau.

### Longues pattes et grand bec jaune grisâtre

Le héron cendré est un grand oiseau assez majestueux. On peut facilement le reconnaître grâce à la crête noire sur sa tête et les rayures sombres sur l'avant de son long cou et de sa poitrine. Le héron s'identifie également grâce à son grand bec jaune grisâtre en forme de dague. Il possède de longues pattes elles aussi jaunes grisâtre. Le reste de son plumage est gris-pigeon.

En vol, il replie son cou et ses pattes sont plus longues que sa queue. On peut voir ses ailes bien arquées dont les plumes principales sont foncées.

À l'âge adulte, le héron mesure jusqu'à 98 centimètres avec une envergure de 175 à 198 centimètres ! Son poids est estimé entre 1 000 et 2 000 grammes. Il peut vivre jusqu'à 25 ans.

### Facile à observer

Le héron fréquente n'importe quelle zone humide où il peut se nourrir et où le niveau d'eau est bas. On peut le trouver également en forêt, au bord de l'eau où il fait son nid. Dans le Marais de Saône, on le voit essentiellement au niveau de l'étang des Alaines mais il est amené à se déplacer sur plusieurs secteurs.



### Gestation et héronnière

À la période de nidification, ces échassiers se regroupent pour former une héronnière. Ils installent des colonies ici et là en bordure de rivière. Ces nids sont des grandes plateformes de branches. La femelle pond 4 à 5 œufs d'une teinte claire. La couvaison du héron cendré dure 1 mois. Les parents vont nourrir les poussins pendant près d'un mois et demi. Ce n'est que 2 mois après avoir quitté le nid, que les jeunes quitteront le territoire des parents. Leur plumage juvénile est différent de celui des adultes.

### COMPORTEMENT

C'est un oiseau qui vole haut et bat lentement des ailes, la tête repliée en arrière et les pattes tendues. Son vol est lourd et puissant. Son envol est majestueux, il plane parfois souvent avant d'atterrir.

### ALIMENTATION

Le héron cendré est friand de poissons, d'anguilles et de batraciens. Il peut aussi se nourrir de petits rongeurs, de crustacés et de reptiles.

Dans sa façon de chasser, il ne se précipite pas, il aime prendre son temps pour observer le passage des poissons. Il peut rester immobile les pieds dans l'eau, le cou replié, la tête pointant vers le bas. Pour inciter les poissons à bouger, il tapote des pieds le fond de l'eau. Il déploie son cou à une vitesse fulgurante, et transperce le poisson avec son bec pour ensuite le manger en un seul morceau.



## CONSEIL

# POLLUTIONS PAR LES PESTICIDES TOUS CONCERNÉS !

Les pesticides sont utilisés dans l'agriculture, mais aussi en zone urbaine : par les communes et les particuliers notamment. À savoir que les jardiniers amateurs représentent 2/3 des usages non agricoles des pesticides utilisés en France chaque année (source UIPP).

Les traitements pesticides en zone d'habitation, souvent sur surfaces imperméables, engendrent de plus fortes pollutions qu'en zone agricole, par lessivage des eaux pluviales, ou même si elles arrivent à la station d'épuration, elles ne seront pas traitées. Les pesticides repartent ainsi « dans la nature » et contaminent l'environnement (eau, air, sol) et les organismes. On en retrouve ainsi dans les eaux naturelles et potables et dans toute la chaîne alimentaire.

### Des évolutions réglementaires

La loi Labbé du 6 février 2014 amendée dans le cadre de la loi de transition énergétique vise à interdire la délivrance, l'utilisation et la détention de pesticides pour les jardiniers amateurs d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2019. De plus, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la vente en libre-service des produits phytosanitaires pour les jardiniers amateurs est réglementée, imposant aux enseignes un conseil personnalisé et adapté, préalable à la vente.

### Tous concernés

Chacun doit prendre conscience de sa responsabilité, quant à la qualité de son environnement. Œuvrer pour le respect de son environnement, c'est aussi œuvrer pour celui de sa santé.

Crédit photographique et illustration : FREDON FC



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Si l'on se réfère au seuil réglementaire de potabilité d'une eau de consommation, il suffit d'1 gramme d'une molécule pesticide pour rendre impropre 10 millions de litres d'eau soit la consommation journalière de 69 000 Français. Un petit pulvérisateur de 5 litres, pour désherber sa terrasse ou ses allées, peut contenir jusqu'à 60 grammes de molécules pesticides. Faites le calcul !

En 2015 et suite à l'évaluation du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer), l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a classé le glyphosate comme « cancérogène probable »!

## SYNDICAT MIXTE DU MARAIS DE SAÔNE

Pour nous écrire ou nous rencontrer  
1, rue de l'École - 25660 La Vèze  
syndicat.maraisdesaone@wanadoo.fr  
www.maraisdesaone.fr  
Tél/Fax : 03 81 55 48 75

### Contacts

Daphné SILVESTRE, Secrétaire  
Marylène SIMONIN, Chargée de missions  
Christophe VERRIER, Chargé de missions

### Ouverture au public (permanences fixes)

Lundi, mercredi, jeudi et  
vendredi : 9H00 à 12H30



Si vous constatez une pollution ou un acte de malveillance qui pourrait nuire à la qualité des eaux, vous devez contacter le maire de votre commune, la gendarmerie ou directement la Commission de suivi de la Source d'Arcier.



N° d'urgence 24/24h : 03 81 61 51 54

Publication réalisée par le Syndicat Mixte du Marais de Saône. Directeur de la publication : Ludovic FAGAUT.  
Tirage à 14 000 exemplaires distribués par ADREXO. Crédits photos : Syndicat Mixte du Marais de Saône (hors mentions d'auteur).  
Réalisation : l'Agence Bill - Illustrations : Michel RENAUD - Impression : Est Imprim, 25000 Besançon

Papier ECF 60% fibres recyclées 40% pâte certifiée FSC. Dépôt légal : Décembre 2015. N° ISSN : 1763-9239.

